

## ALERTE INFO-CENTRE TAJ

### ADOPTION D'UNE TVA SOCIALE : QUELS IMPACTS POUR LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ?

Paris, le 10 janvier 2012

**Lors de ses vœux, le Président de la République a annoncé le prochain examen en Conseil des Ministres d'une mesure visant à financer la protection sociale par un transfert d'une part des cotisations sociales vers le taux de TVA, dispositif intitulé « TVA sociale ». A cette occasion, le Président a également annoncé l'organisation le 18 janvier prochain d'un « sommet pour l'emploi » avec les partenaires sociaux.**

La TVA sociale consiste en une augmentation du taux normal de TVA pour le financement de la protection sociale, en balancier d'une baisse des cotisations sociales, patronales et salariales. Cette mesure sera appliquée à tous les produits et services consommés en France, qu'ils aient été fabriqués en France ou importés de l'étranger.

Ce dispositif veut répondre à un double objectif. Il permettrait, d'une part, d'assurer le financement de la sécurité sociale et de réduire les déficits publics en taxant tous les produits, y compris ceux provenant de l'étranger. D'autre part, il entraînerait une réduction du coût du travail améliorant ainsi la compétitivité des entreprises françaises et favorisant l'emploi productif.

***Les experts du cabinet Taj proposent de commenter avec vous les contours et répercussions possibles de cette mesure :***

- *Pourquoi cette mesure revient-elle à dévaluer au sein de la zone euro ?*
- *Cette mesure est-elle de nature à réduire le déficit public ?*
- *Quels impacts pour les entreprises françaises en matière de compétitivité, d'investissement, de trésorerie, d'emplois ?*
- *Cette nouvelle mesure suffira-t-elle à armer la France dans la guerre fiscale que se livrent les Etats ?*
- *Pourquoi cette mesure devrait-elle s'intégrer à une réforme plus large de la fiscalité ?*
- *Cette mesure s'inscrit-elle dans la dynamique de convergence entre les fiscalités françaises et allemandes ?*

**Contact presse**  
**Vae Solis Corporate : Jérémy Seeman - 01 53 92 80 24**

#### **A propos de Taj**

Taj est l'un des premiers cabinets d'avocats français, spécialisé en stratégies fiscales et juridiques internationales. Il compte aujourd'hui 400 professionnels parmi lesquels 47 associés, basés à Paris, Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Tours. Ses expertises les plus réputées couvrent la fiscalité internationale et les prix de transfert, les fusions acquisitions, la fiscalité indirecte, le contrôle fiscal et contentieux, la fiscalité de la mobilité internationale, le droit social, le droit des affaires et des entreprises en difficulté. Taj est membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et s'appuie sur l'expertise de 25 000 fiscalistes de Deloitte situés dans 140 pays. Pour en savoir plus, [www.taj.fr](http://www.taj.fr) ou [www.taj-strategie.fr](http://www.taj-strategie.fr)

#### **A propos de Deloitte dans le monde**

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about). En France, Deloitte SA est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.